

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-5-8

Séance du vendredi 6 novembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE COLMAR POUR L'ANNEE 2009 : 1ÈRE PROGRAMMATION DES AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2009-7-5-2, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2009 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes et fixant le budget 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2009 entre le Département et la Ville de COLMAR, la première programmation d'opérations telle qu'elle figure en annexe du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 1 750 000,00 €.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F232 - 664 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 : Partenariat avec la Ville de COLMAR.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions